



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06/05/2014

Dossier complet le

06/05/2014

N° d'enregistrement

F0914 P0056

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement sur le secteur des Peyrouses,
sur la commune de Saint-Genies-des-Mourgues

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FDI PROHITION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Martin, Directeur adjoint

RCS / SIRET

392 452 470 00017

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et d'application au présent projet

N° de rubrique et sous-rubrique

33°

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Lotissement d'une superficie de 5,1 Rectares
et créant une SHON < 40 000 m²
SDP - 12 700 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un lotissement d'une superficie totale de 51 091 m² sur
le secteur des Peyrouses, à l'Ouest de la commune de Saint-Genies-
des-Mourgues, sur un terrain en espace ouvert situé à l'intérieur
du quartier des Mourguittes.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération immobilière vise à accueillir des logements, dans la continuité urbaine de la commune de Saint-Genies-des-Mourgues.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont estimés pour une durée de 2 ans y compris l'aménagement des ouvrages de rétention des eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lotissement comprendra :

- 69 lots libres individuels allant de 250 à 820m²
- 26 logements sociaux
- une voirie interquartier comprenant des aires de stationnement
- des liaisons douces (piétons, cyclistes)
- des ouvrages de rétention des eaux pluviales au Sud du site
- la conservation des espaces végétalisés au Nord avec notamment la présence d'une oliverie au Nord-est.
- un mur de soutènement au Sud

Ces éléments sont visibles sur le plan de masse joint en annexe.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe aux dossiers d'autorisation(s).

- Projet soumis à permis d'aménager (en cours)
- Projet soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0
- Projet soumis à évaluation des incidences Natura 2000 en application du 4^e du I de l'article R 414-19 du Code de l'environnement (meilleur zone Natura 2000 le plus proche à 6,6 km, voir paragraphe 5-2).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est renseigné

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiète de l'opération	51 031 m ²
Nombre de lots individuels	69
Nombre de logements sociaux	26
Superficie d'espaces verts	9 052 m ²
Surface immeublable	29 900 m ²
Surface d'un lot individuel	de 250 à 220 m ²
Volume du bassin de rétention eaux pluviales de la zone Ouest	1750 m ³
Volume du bassin d'assainissement eaux pluviales de la zone Est	2280 m ³

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Secteur des Peyrouses,
commune de Saint-Genies-
des-Mourgues.

Parcelles cadastrales (section AN) n° 258 à 262, 512 et
516 ainsi qu'une parcelle
communale sur la partie
Ouest (voir plan de situation
et plan de cadastre en
annexes)

Coordonnées géographiques : Long. 4° 01' 26" E Lat. 43° 41' 46" N

Pour les rubriques 5^e a), 6^e a) et b), 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e et 14^e : 41° 42'

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Non applicable

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'aménagement du lotissement est fonctionnellement lié à la construction future de logements dans les lots créés.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain agricole comprenant des vignes et un espace boisé au Nord, le long du chemin des Peyrouras.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Genies-des-Mourgues, approuvé le 23 décembre 2013.
Zone où se situe le projet : Zone IAU1, zone à urbaniser.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Laquelle/Quelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I, dénommée "Mares et bois des carrières de Baulieu", codifiée 910010729, à environ 600m au Nord-ouest du site (voir cartes des contraintes en annexe).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la Mer Méditerranée se situe à 15,5 km au Sud.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'élément le plus proche est la réserve naturelle régionale FR9300033 - Scamandre, située à 26 km à l'Est.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Genies-des-Mourgues est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Hérault, approuvé le 3 février 2011, due à sa proximité avec l'autoroute A9. Cependant, la zone d'étude se situe systématiquement à l'extérieur des zones exposées au bruit selon les trois représentations graphiques du document surnommé (cartographies de types A, B et C jointes en annexe avec le plan de prévention du bruit).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

La commune est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant Nord de l'étang de l'Or, par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le plan a été prescrit le 23 décembre 2002 et approuvé le 18 mars 2004. Le site d'étude se situe en rez-de-chaussée du zonage réglementaire défini par le PPRI (voir carte des zones inondables en annexe). Aucun plan de prévention des risques technologiques n'est recensé à proximité du site.

le périmètre de protection rapprochée le plus proche du projet est situé à environ 300m à l'Ouest du site (voir carte des entraves en annexe).

Le site inscrit le plus proche est le Domaine de Fontmagre à environ 800m à l'Ouest (voir carte des contraintes en annexe).

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Localisé et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Le site Natura 2000 le plus proche est la zone de protection spéciale "Hautes Garrigues du Montpelliérain" codifiée FR9112004 et située à environ 6,6 km à l'Ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Aucun monument historique n'est recensé sur la commune de Saint-Genies-des-Mourgues. Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé aux environs du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			Le projet sera relié au réseau d'alimentation en eau potable public. Le projet prévoit la création de 95 logements supplémentaires, soit près de 238 personnes (ratio sécurité de 2,5 personnes par logement). Sur la base de 200 litres par habitant, la consommation en eau potable est estimée à environ $47,6 \text{ m}^3/\text{j}$.
			Aucun piétement d'eau dans le milieu naturel n'est prévu. Ensuite, il n'y aura pas de travaux de terrassement lourd. Au niveau du site, on recense la masse d'eau souterraine de niveau 1 au sens de la Directive cadre sur l'eau, "Calcaires marne et molasses oligo-miocènes du bassin de Caen-Somme", codifiée FRDG223.
			Il sera réalisé un terrassement en déblais d'environ 4000 m^3 pour les bassins de rétention des eaux pluviales.
			Hormis la terre végétale pour les plantations (voir éléments paysagers plus loin), et les matériaux de la structure de clancé, il n'y aura pas besoin de remblais pour la réalisation du projet.
Milieu naturel			Le projet nécessite la destruction des vignes présentes. À l'inverse, la zone boisée au Nord sera conservée. Par ailleurs, des dispositions paysagères seront prises : - Les deux bassins de rétention au Sud seront aménagés de sorte à être utilisés au tant que peu, plantés avec des essences méditerranéennes. - Des arbres seront plantés sur l'aire des bassins de rétention ainsi que le long des routes de circulation. Concernant la faune, le projet entraînera potentiellement la suppression d'espaces procurant abri, habitat et nourriture. Il aura donc pour conséquence : - la destruction d'individus lors de la phase chantier - la fragmentation des habitats et des populations.
			Pour rappel, le projet n'est situé ni à l'intérieur, ni à proximité d'un milieu naturel sensible (voir paragraphe 5.2) et en dehors de la zone inondable identifiée par le PPI.

		le projet nécessite la destruction des vignes. Les incidences apparaissent globalement limitées, dans la mesure où : - la zone boisée au Nord est conservée - le projet s'insère dans le tissu urbain de la commune.	
	<input type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site pum.net, la commune est concernée par les risques d'inondation, de feu de forêt et de séisme (zone de vulnérabilité 2). Pour ailleurs, - d'après le site aigiles.fr, le projet se situe en zone d'alerte moyen concernant le risque de retrait-gonflement des argiles. - d'après le site inondationsnappes.fr, le site est localisé en zone de sensibilité faible à très faible vis-à-vis de l'infiltration par refontée de nappe. Pour rappel, le projet est situé en-dessous du risque d'inondation identifié dans le PPRI du bassin versant Nord de l'étang de l'Or. Concernant le risque de mouvements de terrain et la présence de carrières, le Bureau des Risques Géologiques et Miniers ne recense aucun événement sur la commune.	
Risques et nuisances	<input type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>		
Commodeités de voisinage	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un projet de logements. Les seuls risques sanitaires à considérer sont ceux engendrés par les gaz d'échappement des véhicules circulant dans la zone. Cependant,	
Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	- le trafic sera peu augmenté par l'implantation du logement	
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	- le projet étant situé au cœur d'un quartier urbain, le site est donc déjà soumis aux effets sanitaires induits par le trafic existant.	
Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	Le risque sanitaire engendré peut donc être considéré comme faible. les émissions sonores seront limitées essentiellement au trafic routier engendré. Le site est déjà impacté par les nuisances sonores liées à la circulation déjà présente sur les routes avoisinantes.	
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un projet de logements sans industrie ou activité émettrice d'odeurs
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de produire de légères vibrations (peu de terrassement pourris les bassins de rétention).
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le site ne sera pas source de vibrations.

Pollution	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les émissions lumineuses seront constituées par l'éclairage public et l'éclairage des habitations. le site est déjà concerné par l'éclairage public et particulier des zones pavillonnaires voisines.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation sur le site engendrera les rejets des gaz d'échappement des véhicules monooxyde de carbone, oxydes d'azote, benzene, dioxyde de soufre, particules fines.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les rejets hydrauliques seront composés : - des eaux pluviales, récupérées et acheminées vers deux bassins de rétention au sol (dimensionnés pour un usage dessai) via des réseaux de buses passant sous les voies d'accès et les voies piétonnes. les eaux seront rejetées dans la Vézéronne puiscan traversant la commune, par un réseau pluvial. le débit de fuite cumule en sortie des bassins de rétention sera de 0,26 m ³ /s les bassins abattent par décantation la pollution des eaux pluviales. En outre, l'ouvrage de cette sera équipé d'une élévor siphonique afin de piéger les hydrocarbures - des eaux usées (environ 238 EH) transiteront par un réseau d'assainissement qui sera mis en place, raccordé au réseau actuel. Elles seront dirigées vers la station d'épuration intercommunale de Saint-Genies-des-Mourgues (capacité de 7200 EH) dont le permis de construire est en cours de délivrance et dont les travaux devraient rapidement débuter.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déchets seront constitués principalement de déchets ménagers et non dangereux.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe ni à l'intérieur des périmètres d'un site classé ou inscrit, ni à proximité d'un monument historique.
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	L'actuelle zone agricole sera transformée en zone pavillonnaire. Bien que le projet entraîne la destruction des vignes, l'espace végétalisé au Nord sera conservé. De plus, le projet s'inscrit dans la continuité urbaine de la commune de Saint-Genies-des-Mourgues, et notamment du quartier des Mourgues.		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autre projet identifié à proximité du site d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquels :

7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

À vu des éléments précédents, le projet n'engendrera pas d'incidence substantielle ou de modification profonde de l'environnement. Il s'inscrit dans l'urbanisation prévue par le Plan Local d'Urbanisme et consiste en une finalisation du maillage du tissu urbain de la commune de Saint-Genis-des-Mourgues.

Le projet n'est situé sur aucune zone sensible ou site protégé.

Les impacts du projet sur l'environnement sont faibles et maîtrisés :

- le trafic généré sera peu significatif par rapport au trafic existant.
- les effluents aqueux seront dirigés vers le réseau d'eaux usées ou déchargeés de toute pollution avant d'être rejetés dans le milieu naturel via les bassins de rétention.

Le seul espace boisé de la zone sera conservé en l'état.

Il ne nous apparaît donc pas nécessaire que le projet soit soumis à étude d'impact.

8.1 Annexes obligatoires**Objet**

1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :

2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une devient permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :

4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 9° 10° 11°, 21° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 11°, 20° et 21°, 32°, 41° et 42° : plan des débats du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos colorées datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains roulants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les portes auxquelles elles se rattachent.

Objet

- Carte des zones inondables (partie 5.2)
- Cartes des contraintes (partie 5.2)
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE (partie 5.2)
- Cartographies de types A, B et C du PPBE (partie 5.2)
- Plan de cadastre (partie 4.6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montpellier

le.

06/05/14

Signature

